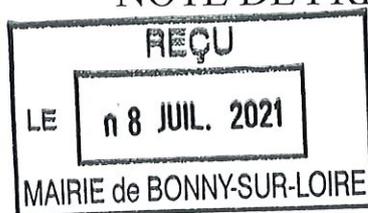


NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2020, le Compte Administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 194 896.07 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	853 230,99 €	0,00 €	0,00 €	7 888,63 €	853 230,99 €	7 888,63 €
Opérations de l'exercice	921 192,86 €	1 766 497,20 €	1 681 886,41 €	2 133 388,50 €	2 603 079,27 €	3 899 885,70 €
TOTAUX	1 774 423,85 €	1 766 497,20 €	1 681 886,41 €	2 141 277,13 €	3 456 310,26 €	3 907 774,33 €
Résultats de clôture	7 926,65 €	0,00 €	0,00 €	459 390,72 €	0,00 €	451 464,07 €
Restes à réaliser	829 390,00 €	572 822,00 €	0,00 €	0,00 €	829 390,00 €	572 822,00 €
TOTAUX CUMULES	2 603 813,85 €	2 339 319,20 €	1 681 886,41 €	2 141 277,13 €	4 285 700,26 €	4 480 596,33 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	264 494,65 €	0,00 €	0,00 €	459 390,72 €	0,00 €	194 896,07 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 141 277.13 €.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020
013 – Atténuation de charges	16 857.60 €
70 – Produits des services	99 097.54 €
73 – Impôts et Taxes	1 403 843.82 €
74 - Dotations et participations	435 887.48 €
75 – Autres produits de gestion courante	74 234.40 €
77 – Produits exceptionnels	100 994.35 €
042 – Opérations d'ordre	2 473.31 €
002 – Résultat antérieur reporté	7 888.63 €
TOTAUX	2 141 277.13 €

1.1.1. **Les atténuations de charges (Chapitre 013)** – 16 857.60 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie du personnel.

1.1.2. **Les produits des services (Chapitre 70)** – 99 097.54 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les ventes de concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie, le camping, les remboursements de la Caisse des Ecoles.

1.1.3. **Les impôts et taxes (Chapitre 73)** – 1 403 843.82 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes, non négligeables sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. **Les dotations et participations (Chapitre 74)** – 435 887.48 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le remboursement des emplois avenir, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)** – 74 234.40 €

Ces recettes proviennent exclusivement des revenus des immeubles en location.

1.1.6. **Les produits exceptionnels (Chapitre 77)** – 100 994.35 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances et les produits des cessions d'immobilisations.

1.1.7. **Opérations d'ordre (Chapitre 042)** – 2 473.31 €

Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaires suite à la vente de tables de la salle polyvalente.

1.1.8. **Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002)** – 7 888.63 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2019.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 681 886.41 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020
011 – Charges à caractère général	506 597.72 €
012 – Charges de Personnel	897 528.85 €
014 – Atténuation de produits	40 017.40 €
65 – Autres charges de gestion courante	171 174.55 €
66 – Charges financières	31 718.46 €
67 – Charges exceptionnelles	14 492.57€
023 – Virement à l'investissement	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	20 356.86 €
TOTAUX	1 681 886.41 €

1.2.1. Les dépenses générales (Chapitre 011) – 506 597.72 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) – 226 813.97 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 209 674.05 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 50 070.70 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 20 039.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. Les dépenses de personnel (Chapitre 012) – 897 528.85 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et contractuel ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. Les atténuations de produits (Chapitre 014) – 40 017.40 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. Les Charges de gestion courante (Chapitre 65) – 171 174.55 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, les indemnités des maires et adjoints, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette (Chapitre 66)** – 31 718.46 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)** – 14 492.57 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)** – 20 356.86 €

Ce chapitre contient les valeurs comptables des immobilisations cédées et les amortissements des matériels achetés les années précédentes.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 766 497.20 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020
13 – Subventions d'investissement	50 863.60 €
16 – Emprunts	576.63 €
23 – Immobilisations en cours	1 704.46 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	348 708.66€
1068 – Affectation de la section fonctionnement	1 344 286.99 €
040 – Dotations aux amortissements	20 356.86 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
001 – Résultat antérieur	0.00 €
TOTAUX	1 766 497.20 €

Les recettes ont été constituées par :

- les subventions d'investissement,
- dépôts et cautionnements reçus
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- le produit des cessions,

2.2. Dépenses d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 774 423.85 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020
20 – Immobilisations incorporelles	13 687.40 €
21 – Immobilisations corporelles	93 800.31 €
23 – Immobilisations en cours	696 623.35 €
10 – Taxe d'aménagement	621.49 €
16 – Emprunts	113 953.00 €
27 – Autres immobilisations financières	34.00 €
040 – Opérations d'ordre	2 473.31 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
001 – Résultat antérieur	853 230.99 €
TOTAUX	1 774 423.85 €

Les principaux investissements de l'année 2020 ont été les suivants :

- ☞ Acquisition logiciels informatiques.
- ☞ Acquisition de matériel informatique.
- ☞ Conception et développement Site internet
- ☞ Acquisition d'un tracteur et d'une pelle avec attelage.
- ☞ Acquisition d'une extrade
- ☞ Acquisition de matériel pour les Services Techniques et divers.
- ☞ Travaux de bâtiments :
 - Remplacement menuiseries Salle Dugué,
 - Création éclairage étage et vitrine rez-de-chaussée de la Maison de Pays,
 - Suite construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire,
 - Travaux de toiture de l'Eglise,
- ☞ Travaux de voirie :
 - Travaux Avenue de la gare,
 - Travaux de voirie Route du Pressoir,
 - Mise en place d'encrochement Moulin de Landes,
 - Travaux busage Le Buisson,
 - Suppression massif rue du 14 juillet,
 - Travaux aménagement d'éclairage public à LED ;

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

Aucune vente réalisée.

BUDGET C. C. A. S.

A la clôture de l'exercice 2020, le Compte Administratif du CCAS fait apparaître un résultat de clôture de 25 038.42 €. Pas de section investissement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 592.07 €	0.00 €	12 592.07 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	46 203.39 €	58 649.74 €	46 203.39 €	58 649.74 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	46 203.39 €	71 241.81 €	46 203.39 €	71 241.81 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 038.42 €	0.00 €	25 038.42 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	0.00 €	46 203.39 €	71 241.81 €	46 203.39 €	71 241.81 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 038.42 €	0.00 €	25 038.42 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif de la caisse des écoles fait apparaître un résultat global de 36 364.03 € qui se décompose ainsi :

- 3 338.56 € d'excédent de fonctionnement
- 33 025.47 € d'excédent d'investissement.

La Caisse des Ecoles de Bonny-sur-Loire sera mise en sommeil à partir du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans avant sa dissolution. Une subvention exceptionnelle de 11 202.40 € a été versée par les communes adhérentes dans le but de ne pas avoir d'opérations à réaliser en 2021.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	31 680,80 €	0,00 €	8 466,24 €	0,00 €	40 147,04 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	1 344,67 €	80 104,81 €	74 977,13 €	80 104,81 €	76 321,80 €
TOTAUX	0,00 €	33 025,47 €	80 104,81 €	83 443,37 €	80 104,81 €	116 468,84 €
Résultats de clôture	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	33 025,47 €	80 104,81 €	83 443,37 €	80 104,81 €	116 468,84 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €